

Mémento CDU

Les candidatures CDU sont étudiées à partir d'un dossier écrit et d'une présentation orale.

Dossier écrit

Il doit renseigner sur le **parcours du candidat ou de la candidate** et sur son **projet de thèse**.

La qualité du **parcours** est évaluée à partir des résultats et du mémoire de **master**. Sont également prises en considération les **expériences complémentaires**, à savoir les parcours internationaux, les cursus multiples, les concours (pour les disciplines concernées), l'investissement dans la recherche, les expériences professionnelles liées au parcours de formation.

Pour le **projet de thèse** sont examinées, outre la **définition du sujet** et la **méthodologie** d'appui, sa **faisabilité** et l'**adéquation avec les thématiques de l'unité de recherche du directeur ou de la directrice de thèse**.

- La présentation du sujet de thèse précisera les questions de **l'insertion dans le champ disciplinaire** et de **l'originalité**, ainsi que **l'état de la recherche**. Seront considérées la **pertinence** et **l'actualité de la bibliographie**, la **clarté de la problématique et du cadre théorique**, les **formes de valorisation possibles**.
- Pour l'insertion dans l'unité de recherche (UR) d'accueil, faire apparaître la **cohérence avec les axes de recherche ou certains projets de l'UR et de la direction de thèse**. L'avis de la direction de thèse et de l'UR renseigné sur ADUM est important.
- Sur le plan méthodologique sont attendues des précisions sur la **délimitation** et la **pertinence du corpus**, ainsi que sur les **modalités de son traitement**.
- La présence d'un **chronogramme ou calendrier fonctionnel** (sur trois ans) permettra d'évaluer la faisabilité et l'aptitude à anticiper d'éventuelles difficultés ou à déterminer des retombées possibles.

Nota. Il est possible de faire acte de candidature à un CDU dès lors qu'on possède un master (avec la note minimale de 14/20 au mémoire).

Présentation orale

Rappel : **La durée de l'audition est de 20 minutes maximum** (tout compris).

- 10 minutes de présentation
- 10 minutes d'échange avec la commission

La commission CDU ALLPH@ est constituée des membres du conseil de l'École doctorale dont la liste actualisée se trouve sur la page : <https://allpha.univ-tlse2.fr/accueil/ecole-doctorale/instances>

Il est possible aux candidat·e·s de présenter des documents (powerpoint, enregistrements, films... les supports peuvent être variés), sous réserve qu'ils entrent dans les 10 minutes imparties à leur présentation.

Nota. Les UR se chargent d'établir un pré-classement des candidatures CDU.

Les candidat·e·s ont parfois la possibilité d'auditions blanches dans leur UR. Contacter son directeur ou sa directrice de thèse pour avoir l'information.

Seront appréciées :

- **la qualité de la présentation**, soit le rappel synthétique de l'état des lieux et de l'originalité du projet (la qualité des supports et le respect du temps imparti sont pris en compte),
- **la cohérence et la structure de l'exposé**,
- **la qualité et la pertinence des réponses** lors des échanges avec la commission,
- **l'ouverture au dialogue**.